

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480500: tanneries de peaux

En vigueur au 02/05/2014 (Dernière actualisation de la page 28/01/2021)

A partir du 02/05/2014,
les travailleurs et les
employeurs qui
appartenaient jusqu'alors
à la SCP 1480500 sont
repris dans la CP
1480000 (AR du
02/04/2014). La SCP
1480500 est abrogée à
partir de cette date. Les
données relatives à la
SCP 1480500 avant le
02/05/2014 peut
cependant toujours être
consultées via l'historique
de cette SCP.